

Présentation de la commune

La commune de Fleury-la-Forêt est un village rural de l'Eure, situé à proximité de la N31, axe majeur reliant Rouen à Reims. A mi-chemin entre Rouen et Beauvais, Fleury-la-Forêt profite de cette proximité tout en conservant les attraits de la ruralité.

Village de charme ayant su conserver son authenticité grâce à son centre-bourg, ses 274 Fleurysiens profitent d'un cadre paisible.

Fleury-la-Forêt, est représentée par Monsieur Arnaud GODEBOUT, Maire.

Le village fait partie de la Communauté de Communes Lyons Andelle (CDCLA) qui regroupe 30 communes.

Fleury-la-Forêt dispose d'une agence postale communale, elle est installée dans le bâtiment de la mairie, 8 Place de l'église.

Ce service est important, non seulement pour le lien social, mais il permet également de répondre aux besoins des habitants et des villages voisins. En effet, l'agence postale de Fleury-la-Forêt réceptionne les avisés (colis, recommandés...) des Fleurysiens, mais aussi des villages de Bosquentin, Lilly et Bézu-la-Forêt.

Les services qui y sont délivrés :

– *Services postaux :*

- Affranchissements (Lettres, colis, recommandés...)
- Vente de timbres à usage courant (Carnets ou vente à l'unité, Marianne ou philatélie)
- Emballages (Colissimo, pochettes souples, Chronopost, enveloppes....)
- Dépôt et retrait de lettres et de colis
- Procuration courrier
- Contrat de eéexpédition de courrier....

– *Services financiers :*

- Retrait d'espèces sur compte CCP ou livret épargne du titulaire dans la limite de 500€ sur une période de 7 jours (par chèque ou CB)
- Dépôt d'espèces sur compte CCP ou livret épargne du titulaire dans la limite de 500€ sur une période de 7 jours.
- Dépôt de chèque sur comptes de la Banque Postale du titulaire.